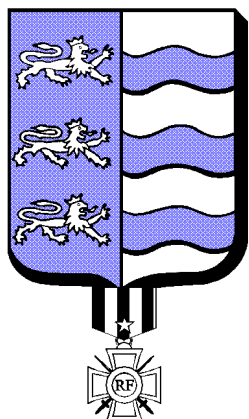


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2016



Convocation du : 11 mars 2016

Conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 11

MAIRIE DE TROMBORN

*L'an deux mil seize, le dix-huit mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous
la présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : CONTELLY Gabriel, JUNGER Jean Michel, MESENBOURG Audrey, RYDZIO Raphaël,
SCHNEIDER Serge, GAUER Jean Paul, KNORST Anne Marie, LEONARD Jacqueline, BANAS
Edmond,

Absents : DOMINELLI Maurice (Absent excusé – procuration à Serge SCHNEIDER), BERNARD Alain
(Absent excusé – procuration à Raphaël RYDZIO)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Réunion du 5 février 2016 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance en
date du 5 février 2016. Tous les membres du Conseil municipal approuvent et signent le registre.

N° 2016-07 : Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal désigne M. Jean Michel JUNGER, adjoint – pour assurer la présidence
concernant le vote du compte administratif 2015 établi par M. Gabriel CONTELLY, Maire.

Après avoir comparé les prévisions et les réalisations effectives

♦ adopte et vote à la majorité des présents (le Maire s'étant retiré lors du vote) ce
compte dont la balance générale est arrêtée comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEME NT + report N-1	171 127.33 €	246 006.18 € 145 339.13 €	+ 220 217.98 €
INVESTISSEMENT + report N-1	60 697.70 €	85 912.88 € 22 323.69 €	+ 47 538.87 €
			+ 267 756.85 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2016

Nombre de votants : 10 (dont 2 procurations) Pour : 6 (dont 1 procuration) Contre : 4 (dont 1 procuration) Abstention : 0
--

N° 2016-08 : Compte de Gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 et s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

◆ déclare que le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Comptable du Trésor n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 4 (dont 1 procuration) Abstention : 0
--

N° 2016-09 : Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2015, constate que ce compte laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **excédent de 220 217,98 €**
- Section d'investissement : **excédent de 47 538,87 €**

Soit un excédent total de clôture de 267 756,85 €

Précise que les restes à réaliser présentent un **déficit de 21 246 €** (dépenses : 52 520 € corrigé des recettes : 31 274 €)

Ces résultats n'engendrent pas de **besoin de financement**.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Ligne 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 0
- Ligne 002 Recettes (résultat de fonctionnement reporté) : 220 217,97
- Ligne 001 Recettes (résultat d'investissement reporté) : 47 538,87

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 4 (dont 1 procuration)
--

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2016

N° 2016-10 : Taxes Locales

Le Maire propose à l'assemblée une augmentation des taxes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation **12.40%** à la place de 12.16% (soit + 2%)
- Taxe foncière bâti **6.22%** à la place de 5.92% (soit + 5%)
- Taxe foncière non bâti **34.62%** à la place de 33.94% (soit + 2%)
- Cotisation Foncière des Entreprises : **17.70%** à la place de 17.35% (soit + 2%)

Le produit fiscal attendu est de 60 362 € sachant que 21 172€ seront reversés au profit d'un fond national de garantie individuelle de ressources.

Après délibération, le Conseil municipal, approuve cette proposition comme suit :

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 4 (dont 1 procuration) Abstention : 0
--

N° 2016-11 : Budget 2016

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des chiffres du Budget Primitif de l'exercice 2016, chapitre par chapitre, tels qu'ils ont été élaborés avec la commission du budget et après vérification auprès de la Trésorière.

Après délibération, le Conseil Municipal

• vote le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à la somme de

- 454 535,97 € pour la section de fonctionnement
- Et 347 281,84 € pour la section d'investissement

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 4 (dont 1 procuration) Abstention : 0
--

N° 2016-12 : Acquisition de terrains

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'étude de la carte communale, la Commune pourrait acquérir des terrains en section 1 de la parcelle 135 à 325, ainsi que la parcelle 88 afin d'avoir une réserve foncière.

Il s'agit principalement de petits terrains non viabilisés que la Commune pourrait acquérir par acte administratif.

Après délibération, le Conseil municipal, décide :

- D'approuver la proposition du Maire
- D'autoriser le Maire à effectuer les différents démarchages auprès des propriétaires fonciers afin de racheter leurs parcelles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2016

- D'autoriser le rachat de parcelles situées en section 1 dans la limite des crédits prévus au budget et limite à 50€ l'are le prix d'achat des terrains.
- De désigner M. JUNGER Jean Michel, comme représentant de la Commune lors de la signature des actes d'achat administratifs.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : Abstention : 0

N° 2016-13 : Travaux bâtiment communal

Le Conseil municipal, après délibération, accepte le devis présenté par l'entreprise ACTIBAT pour un montant de 1 916,62 € HT concernant la création d'une pièce en béton cellulaire et la pose de sanitaires dans le bâtiment communal, si les règles d'urbanisme permettent cet aménagement.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 4 (dont 1 procuration)
--

N° 2016-14 : Travaux de voirie

Le Maire explique que suite aux intempéries du mois de février, la route de Dalem ainsi que deux sentiers communaux ont été endommagés et qu'il conviendrait de les rénover.

Il expose deux devis proposés :

- Entreprise Colas : 17 385 € HT (Route de Dalem) et 15 065 € HT (sentiers)
- Entreprise Lefevre : 23 622 € HT (Route de Dalem) et 21 202.65 € HT (sentiers)

Le Conseil municipal, après délibération, décide de prévoir des travaux de réfection de voirie pour la Route de Dalem et deux sentiers pour un budget maximum de 50 000 € TTC.

Il charge le Maire de procéder aux différentes demandes de subvention concernant cette opération et demande l'établissement d'un troisième devis.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N° 2016-15 : Encaissement d'un chèque

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2016

Le Conseil municipal, après délibération, accepte de présenter à l'encaissement un chèque de 138 € émis par le Trésor Public pour le dégrèvement prononcé suite à la reconnaissance du caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du département de la Moselle (sècheresse de mai à août 2015)

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N° 2016-16 : Travaux sylvicoles

Le Conseil municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, le programme des travaux sylvicoles présenté par l'ONF pour un montant H.T. de 1860 € ainsi que l'estimation des prestations extérieures pour un montant de 11250 € HT.

Ces travaux consistent :

- Maintenance de cloisonnement parcelles 1a, 13a, 7b
- Dégagement manuel parcelles 1a, 4a, 5a
- Nettoyement manuel parcelle 16a, 7b
- Dégagement de plantation parcelle 13a

Il charge le Maire de signer tous les documents s'y afférents.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0
